

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "parcours en communication interculturelle" : convention avec l'association de formation pour la coopération et la promotion professionnelle méditerranéenne (ACPM).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association de formation pour la coopération et la promotion professionnelle méditerranéenne (ACPM). Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social.

L'association ACPM propose l'action « parcours en communication interculturelle » en faveur de 50 à 65 BRSA.

Les objectifs de l'action proposée consistent à :

- lever les freins culturels à l'insertion sociale et au parcours vers l'emploi du BRSA ;
- articuler l'histoire de vie migratoire et la connaissance du pays d'accueil afin d'optimiser une intégration citoyenne du participant et le rendre acteur de son parcours ;
- repérer les ressources éducatives et intégratives souvent masquées par le problème de la langue ou de décodage des représentations culturelles ;
- optimiser l'expression orale en temps individuels et collectifs ;
- améliorer la communication entre les différents interlocuteurs professionnels et les BRSA.

Le projet est constitué de deux volets distincts et complémentaires :

- 1) l'accompagnement de BRSA, dans le cadre d'un parcours de trois ou six mois. L'action est organisée en temps individuels (douze heures mensuelles) et en temps collectifs (huit ateliers mensuels). Les séances collectives s'appuient principalement sur les récits de vie et diverses thématiques, telles que la langue et les blocages dans l'apprentissage, les postures vestimentaires et la communication, la santé/nutrition, l'aide à la parentalité et le mode de garde des enfants, le savoir-être, notamment en situation professionnelle ;

- 2) l'appui technique auprès des référents et des professionnels de l'insertion afin de soutenir les BRSA dans leur démarche d'accompagnement. Ce volet se formalise par des réunions régulières de formation et d'analyse de pratiques (huit modules annuels).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action 2017/2018 couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018:*  
55 BRSA ont été accompagnés.

Sur les 55 situations ayant donné lieu à une préconisation :

- 8 orientations vers un dispositif d'accompagnement à l'emploi ou un chantier d'insertion ;
- 4 projets de création d'activité ;
- 11 positionnements vers une formation linguistique dont 2 à visée professionnelle ;
- 2 orientations vers une formation qualifiante (électricien, pâtissier) ;
- 3 orientations vers un accompagnement socioprofessionnel ;
- 4 orientations vers une action sociale collective et 4 vers une action santé ;
- 6 renouvellements de l'action "parcours en communication interculturelle" ;
- 11 personnes ont travaillé sur l'émergence d'un projet professionnel ;
- 2 retours dans le pays d'origine.

Concernant le second volet de l'action, 7 réunions d'échanges de pratiques ont été organisées.

*Bilan intermédiaire de l'action 2018/2019 couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril 2019 :*

Parmi les 50 BRSA accompagnés, 24 ont terminé leur parcours.

Sur les 14 situations ayant donné lieu à une préconisation :

- 1 accès à un emploi et 2 à un chantier d'insertion ;
- 2 positionnements sur une formation linguistique, 2 sur une formation qualifiante et 1 sur une formation non qualifiante ;
- 2 orientations sur une action socioprofessionnelle ;
- 2 orientations sur une action santé et 2 sur une action sociale.

Concernant le second volet de l'action, 6 réunions d'échanges de pratiques ont été organisées.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ACPM selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 49 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL